

Directive Cadre Stratégie pour le milieu marin Plans d'action pour le milieu marin du golfe de Gascogne et des mers Celtiques

Programme de mesures

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Conseil Maritime de Façade
15 juillet 2014

Lydia Martin-Roumégas

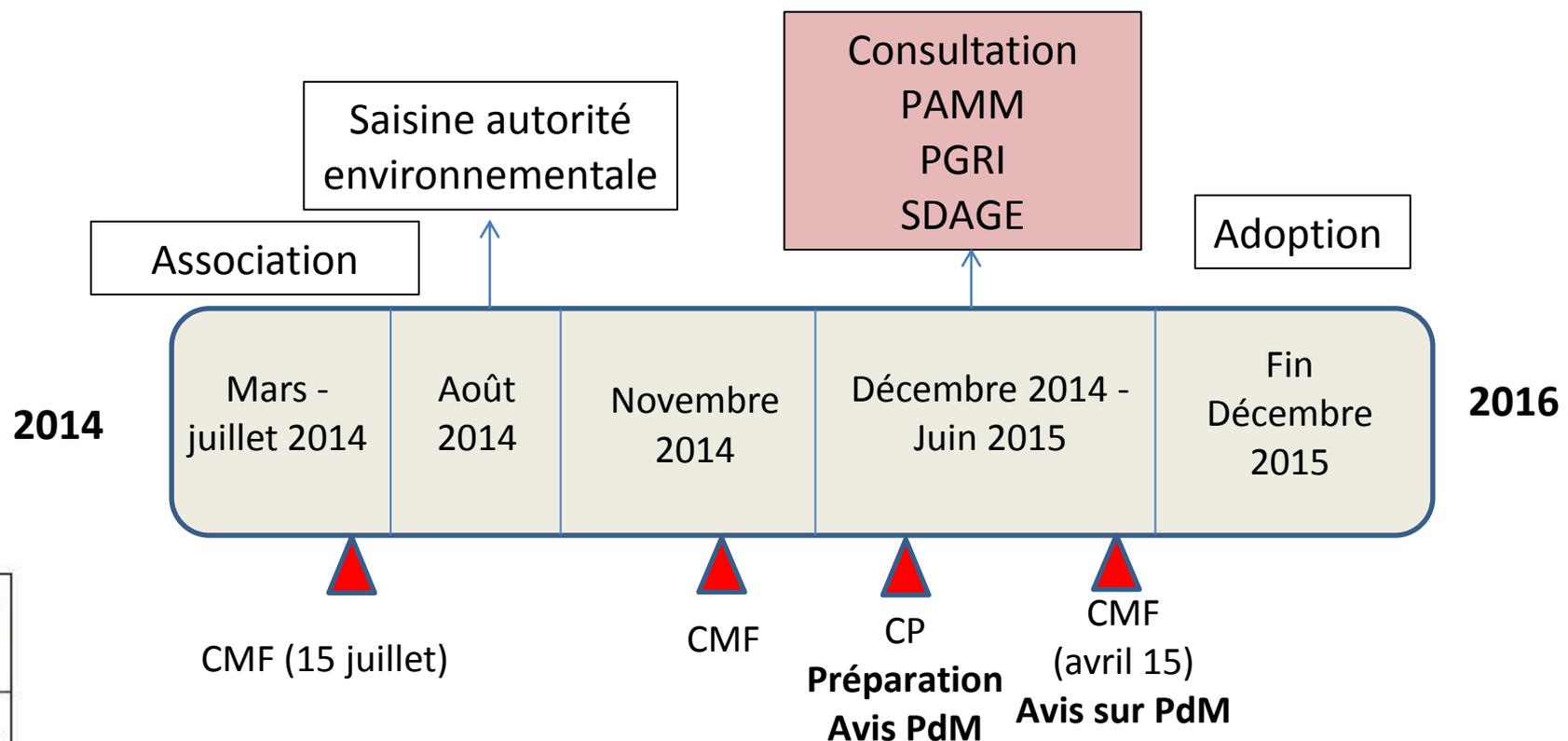
Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE



Etat d'avancement du programme de mesures

Aujourd'hui :

79 mesures existantes, concourant au bon état des eaux marines ont été sélectionnées ,
37 « pistes » de mesures nouvelles prioritaires



Contenu – répartition des nouvelles mesures par descripteur – 15/07/14

| | Descripteurs du bon état écologique des eaux marines | PAMM Golfe de Gascogne et Mers Celtiques | PAMM Manche mer du Nord | Mesures nouvelles commune s aux 3 PAMM |
|----------|--|--|----------------------------------|--|
| D1 D4 | Biodiversité conservée et réseau trophique abondant et diversifié | 4 | 9 | 3 |
| D2 | Espèces invasives contenues | 5 | 3 | 1 |
| D3 | Stock d'espèces exploitées en bonne santé | 3 | 5 | 1 |
| D5 | Eutrophisation réduite | 0 | 0 | 0 |
| D6 | Intégrité des fonds et benthos préservés | 6 | 10 | 3 |
| D7 | Hydrographie non modifiée | 1 | 0 | 0 |
| D8 | Contaminants et pollution sans effet néfaste | 2 | 3 | 0 |
| D9 | Pas de contaminations des denrées alimentaires | 0 | 0 | 0 |
| D10 | Déchets marins limités | 13 | 7 | 4 |
| D11 | Introduction d'énergie non nuisible au milieu | 2 | 3 | 1 |
| Tous D | Mesure transversale | 1 | 6 | 0 |
| TOTAL | | 37 | 46 | 13 |

Etat d'avancement du programme de mesures

Le programme de mesures a évolué, grâce aux 4 éléments structurants suivants :

1. **l'étude nationale** sur l'évaluation des **incidences socio-économiques et sociales** de certaines mesures nouvelles ;
2. la prise en compte de **recommandations de la DEB** pour répondre aux obligations et guides internationaux ;
3. les **retours des acteurs** lors des ateliers d'avril 2014 et des commissions « Eau » ;
4. **l'articulation entre les futurs SDAGE et le PAMM.**

1. Étude des incidences socio-économiques et environnementales

Réalisation d'une étude nationale sur l'évaluation des incidences et la faisabilité opérationnelle sur les mesures nouvelles

Etude pilotée par la direction de l'eau et de la biodiversité du MEDDE
Prestataires : ACTEON, CREOCEAN et EFTECH - Avril 2014

Avancées et résultats - Mesures prioritaires :

- Evaluation des mesures nouvelles, menée par des analyses multicritères , sur :
 - la **faisabilité de mise en œuvre de la mesure** ;
 - les **incidences sociales** ;
 - les **incidences économiques** ;
 - les **incidences environnementales** ;
 - le caractère **coût-efficace** de la mesure ;
- Une synthèse des résultats de l'évaluation par descripteur établie ;
- Une analyse globale des incidences des mesures menée, permettant en particulier de mettre en évidence les synergies des mesures nouvelles entre elles, ainsi qu'avec les mesures existantes.

Limites :

- Des sources d'incertitude subsistent en ce qui concernent les coûts, l'efficacité ou les incidences sociales, économiques et environnementales évaluées ;
- Des résultats de qualité variable dépendant de la robustesse de la description et du dimensionnement des mesures potentielles et du niveau de connaissances disponibles.



1. Étude des incidences socio-économiques et environnementales

Extrait de l'étude d'incidences sur une mesure liées aux déchets marins (MEDDE, ACTEON, CREOCEAN, EFTEC, avril 2014)

| | | |
|---|---|---|
| SRM GdG/MC | MESURE GdG/MC 24 | D10 |
|  | <p>Inciter les ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets à travers notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental (généralisation de politiques environnementales).</p> |  |

| Synthèse de l'étude d'incidence | Faisabilité de mise en œuvre | Impacts économiques | Impacts sociaux | Impacts environnementaux | Coût-efficacité |
|--|------------------------------|--|---|--|--|
| Inciter les ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets à travers notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental (généralisation de politiques environnementales). | Techniquement faisable. | Tourisme littoral et activités de pêche et d'aquaculture impactés positivement, de manière significative et durablement. | Emplois pour les entreprises dans le secteur de la gestion des déchets, santé humaine, usager et pêcheur-amateurs impactés positivement, de manière significative et durablement. | Impact positif direct sur D10 et indirect sur D1 D8 et D9. Efficacité potentiellement forte sur les zones équipées de dispositifs de collecte des déchets. Durée de l'impact = Durée de vie des dispositifs de collectes. | Des coûts élevés, mais une efficacité environnementale potentiellement élevée. |

Page 1 / 4

2. Recommandations nationales de la DEB

Les recommandations vont permettre d'intégrer au programme de mesures du PAMM de golfe de Gascogne des mesures nationales communes aux 4 SRM.

Elles résultent d'un travail conséquent d'échanges avec les directions d'administrations centrales du MEDDE et de Ministère en charge de l'Agriculture.

Elles visent à répondre aux enjeux de niveaux national, européen et international.

Elles portent sur :

- la mise en cohérence entre les 4 sous-régions marines ;
- la mise en cohérence avec les États membres voisins ;
- l'articulation avec les autres politiques publiques environnementales ou sectorielles ;

Elles visent à faciliter le rapportage des programmes de mesures à la Commission européenne.

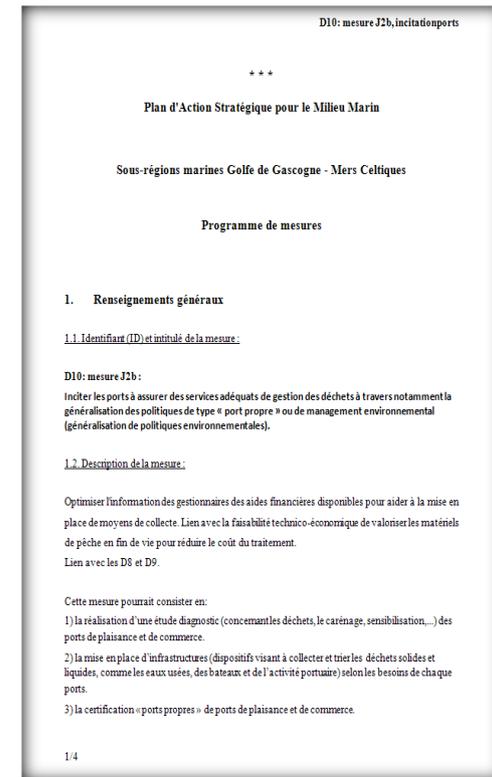
2. Extrait des recommandations DEB sur les déchets marins

- ✓ Inclure un axe sur les **déchets marins** dans le **Plan National pour la Prévention des déchets** ;
- ✓ Inclure des mesures relatives aux **déchets marins** dans les **SDAGE** ;
- ✓ Collecter les déchets une fois qu'ils sont présents dans le milieu marin et améliorer la prise en charge de ces déchets ;
- ✓ Étudier la faisabilité technico-économique d'une **filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie** (filets, chaluts et cordages) ;
- ✓ Mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'information des usagers de la mer ;
- ✓ Améliorer la **connaissance sur les microparticules** et leurs impacts sur le milieu marin ;
- ✓ **Recommander des mesures au niveau de l'UE en application de l'article 15 de la directive.**



3 - Retours des acteurs

- Travaux collaboratifs avec les acteurs de la mer sur les fiches descriptives des mesures nouvelles
- Forte implication des acteurs sur une dizaine d'atelier technique thématique
- Forte implication et lien avec les travaux de la commission spécialisée Lien Terre-Mer et les commissions territoriales littoral et de bassin sur l'Adour-Garonne
- Mesures nouvelles renforcées :
 - Gestion quantitative des eaux en amont
 - Valorisation et exploitation commerciale d'espèces non indigènes invasives
 - Meilleure prise en compte du devenir des phytosanitaires dans le milieu marin



Un exemple : Les déchets de l'objectif aux actions

| | |
|---------------------------------|---|
| Descripteur 2012 | D10 : Le bon état des eaux marines est atteint lorsque les propriétés et quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin |
| OE Général 2012 | Réduire à la source les quantités de déchets en mer et sur le littoral Réduire significativement la quantité de déchets présents dans le milieu marin Réduire les impacts des déchets sur les espèces et les habitats |
| OE Particulier 2013 | En particulier sur les zones de fortes accumulations |
| OE Opérationnel 2013 | Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la réduction et à la gestion de déchets Mettre à disposition des dispositifs adéquats pour la collecte des déchets Enlever et/ou collecter des déchets Mise en place de filières économiques pour la valorisation et le traitement des déchets issus des activités maritimes |
| Mesures 2014 | Sensibiliser le grand public à la notion de « mer réceptacle », toute pollution a, directement ou non, un impact sur le milieu marin. Renforcer dans ce sens les programmes de sensibilisation, d'information et de formation s'adressant en priorité aux socio-professionnels de la mer (notamment via la formation initiale et continue), aux décideurs publics et aux usagers de la mer. Renforcer la sensibilisation et l'information des usagers de la mer pour la gestion des déchets à bord des navires (gens de mer, opérateurs du transport maritime et plaisanciers). J2a Inciter les ports à assurer des services adéquats de gestion des déchets à travers notamment la généralisation des politiques de type « port propre » ou de management environnemental. J2b Favoriser les initiatives de collecte de tous les déchets en mer (dédiées ou dans le cadre de l'activité maritime professionnelle). J2c Préconiser la généralisation d'un volet sur les déchets marins dans les schémas de structures des cultures marines. J2d Etudier la faisabilité technico-économique d'une filière de collecte et d'élimination ou de valorisation des équipements de pêche en fin de vie (filets, chaluts et cordage). J2e |
| Actions 2014 | Identifier les zones d'accumulation, les sources actives. J2c-1 Mettre en place un système public d'aide à la collecte de déchets en mer. J2c-2 Organiser le nettoyage des concessions inexploitées. J2e-1 Organiser le nettoyage des déchets résultant collectivement des exploitations conchylicoles. J2e-2 |

4 Articulation PAMM/SDAGE



- Lien PAMM/SDAGE :

- Identification des dispositions existantes du SDAGE qui intéressent le milieu marin et qui ont été intégrées en tant que mesures existantes au titre du PAMM ;
- Identification de mesures nouvelles du PAMM qui interagissent dans le périmètre du bassin AG et qui ont été intégrées au SDAGE ;
- Intervention d'Eric LEBAT de l'AEAG.



MERCI DE VOTRE



ATTENTION